

## PROJET DE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE : LES RESEAUX ET FEDERATIONS DE LA MUSIQUE EXPRIMENT DE VIVES INQUIETUDES ET DEMANDENT A ETRE ENTENDUS



Dans le cadre de la mission parlementaire relative à la mise en place d'un Centre National de la Musique (CNM) qui leur a été confiée, les députés Émilie Cariou et Pascal Bois viennent de remettre leur rapport au Premier ministre. Dans un récent communiqué, celui-ci a annoncé la mise en place opérationnelle de l'établissement au 1er janvier 2020, après une phase d'amorçage en 2019.

Alors qu'une partie de la profession semble se féliciter de la création d'un tel outil, un autre pan du champ musical s'en inquiète fortement.

Nous constatons que nos préconisations n'ont jamais été prises en compte. Nos noms au bas de ce rapport ont servi de caution dans le cadre d'une méthode relevant davantage de la consultation de pure forme que de la concertation. Nous avons fait valoir nos questionnements à de très nombreuses reprises mais n'avons guère été entendus.

Nous avons ainsi exprimé qu'un tel outil ne pouvait voir le jour que dans le cadre d'une réflexion globale sur les politiques publiques de la culture et plus spécifiquement celles de la musique, afin de s'inscrire dans un projet cohérent, ambitieux et soucieux de l'écosystème du champ culturel. Nous avons appelé à une réflexion intégrant la complexité du secteur musical, dans sa construction historique et sa structuration actuelle, du national au local ; nous avons insisté sur l'indispensable prise en compte de la diversité des initiatives caractérisée par une pluralité d'approches artistiques, par une multitude de projets et par différents modèles économiques. Nous avons souhaité que le projet de Centre National de la Musique se construise en regard de cette réalité.

Le Centre National de la Musique imaginé dans ce rapport ne s'inscrit que bien trop peu dans une logique d'intérêt général en complément d'une politique publique forte pour la musique portée par le ministère de la culture et les collectivités territoriales. Il omet une large majorité d'acteurs du champ musical qui inscrivent leurs actions dans des principes de non lucrativité (ou de lucrativité limitée), d'intérêt général, de diversité, de territorialité ou encore d'émergence et pourrait ainsi mettre en danger la diversité des esthétiques, des modèles, des projets et des pratiques musicales.

Malgré une écoute que nous jugeons largement insuffisante, nous poursuivons nos travaux et restons mobilisés. Ainsi, nous sollicitons expressément une audience auprès du Premier ministre ainsi que du ministre de la Culture et les invitons du 19 au 21 mars à Rouen, lors du prochain POP MIND, notamment le mercredi 20 de 16h30 à 18h30 pour un temps spécifique consacré au projet de CNM. Ces trois journées de débats nous permettront de nous interroger sur nos places et nos projets au regard des droits humains fondamentaux et de traiter des enjeux essentiels pour nos organisations. Nous sommes donc totalement disponibles afin d'échanger sur le Centre National de la Musique et la manière dont l'ensemble de la filière pourrait, dans toutes ses composantes, participer au développement de toutes les musiques en France.

## LES SIGNATAIRES :

**AJC** – Le réseau de la diffusion du jazz

**APRESMAI** – Association des Pôles Régionaux Et des Structures de Musiques Actuelles et Improvisées

**COLLECTIF RPM** – Recherche en Pédagogie Musicale

**CULTURE BAR-BARS** – Fédération nationale des cafés cultures

**FAMDT** – Fédération des acteurs et Actrices de Musiques et Danses Traditionnelles

**FEDELIMA** – Fédération de lieux de musiques actuelles

**FELIN** – Fédération nationale des labels indépendants

**FERAROCK** – Fédération des Radios Associatives Musiques Actuelles

**FRACA-MA** – Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs Musiques Actuelles

**GRANDS FORMATS** – Fédération d'artistes pour la musique en grands formats

**HAUTE FIDELITE** – Pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France

**OCCIJAZZ** – Réseau Jazz en Occitanie

**OCTOPUS** – Fédération des Musiques Actuelles en Occitanie

**LE PAM** – Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en région Sud & Corse

**POLCA** – Pôle Musiques Actuelles de Champagne-Ardenne

**RADIO CAMPUS FRANCE** – Réseau national des radios jeunes d'initiatives étudiantes en France

**LE RIF** – Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France

**RIM** – Réseau des Indépendants de la Musique

**RMAN** – Réseau des Musiques Actuelles en Normandie

**UFISC** – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

**ZONE FRANCHE** – Le réseau des musiques du monde

